

L'avortement est toujours un crime en Belgique

SANTÉ Une nouvelle campagne pour sortir l'IVG du code pénal belge

► Le Centre d'action laïque (CAL), le Conseil des femmes francophones et le Gacehpa, couple des centres pratiquant l'avortement, montent au créneau.

► L'IVG serait de plus en plus menacée en Europe, y compris en Belgique.

Un crime contre l'ordre des familles et la morale publique. » La formule vous donne l'impression de remonter au XIX^e siècle ? C'est pourtant bien en ces termes que l'avortement figure encore, en 2016, dans le code pénal belge. La revendication portée par le Centre d'action laïque de décriminaliser complètement l'interruption volontaire de grossesse n'est pas neuve. Elle remonte régulièrement à la surface, souvent à l'approche d'une date symbolique, avant de retomber dans les limbes un peu plus tard...

Cette fois, les laïques entendent bien maintenir la pression. Ils lancent donc une nouvelle campagne, *IVG hors du code pénal* et s'allient à l'ensemble des groupements féministes, réunis au sein du Conseil des femmes francophones, mais aussi au terrain, via le Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement (Gacehpa).

« La protection de l'embryon devient la voie privilégiée pour mettre l'avortement en échec » S. LAUSBERG

Certes, il y aurait un symbole à sortir l'avortement du code pénal. Mais, concrètement, qu'est-ce que cela changerait ? Car cette inscription de l'IVG comme un crime a-t-elle encore le moindre effet aujourd'hui ? Pour Sylvie Lausberg, en charge de ce dossier au CAL, « la première conséquence visible est que les femmes n'osent toujours pas témoigner » : « Cela reste considéré comme une faute. Car au fond, le principe, la règle, c'est que c'est un crime. Or, il s'agit d'un acte médical et d'une question de santé publique. »

Mais pourquoi reprendre ce combat aujourd'hui ? En 1978, les militants demandaient la dépénalisation totale, rappelle Henri Bartholomeeusen, président du CAL. La dépénalisation partielle résulte d'une concession faite aux « anti » pour faire passer la loi. Or, pour les associations pro-choix, le climat actuel tend à faire reculer l'acceptation générale de l'avortement... « On perçoit bien que l'acceptation réelle de l'IVG par la population rétrécit, dans un ensemble européen de plus en plus multiculturel et marqué par des résurgences religieuses fortes », affirme Sylvie Lausberg. Impossible néanmoins de mesurer

concrètement ce « recul » dans les mentalités, concède le CAL. Seuls les témoignages de terrain donnent une indication (lire ci-dessous).

Partout en Europe, des tentatives concrètes de restreindre l'IVG émergent. Outre le cas espagnol, à l'époque très médiatisé, d'autres pays inquiètent. En Allemagne, des assurances proposent des primes de 300 euros aux mères qui signent une décharge en affirmant qu'elles n'avorteront jamais. En Croatie, où l'IVG est autorisée depuis les années 60, elle a reculé de 90 % entre 1989 et 2005. En Hongrie, le gouvernement Orban a inscrit dans la constitution la protection de la vie « dès la conception ».

« La protection de l'embryon devient la voie privilégiée pour mettre l'avortement en échec », avertit Sylvie Lausberg. Les diverses propositions issues principalement de partis flamands de la majorité visant à donner un statut au fœtus dès la conception inquiètent donc le CAL. Des propositions qui sont au programme de la Commission Justice mercredi 9 mars prochain...

« Le Luxembourg, la France et les Pays-Bas forment un bastion au cœur de l'Europe dans la défense du droit à l'avortement, souligne Sylvie Lausberg. La Belgique doit faire corps avec ses voisins ! » L'appel est lancé... ■

ELODIE BLOGIE

TÉMOIGNAGE**« Les remarques désobligeantes des infirmières augmentent »**

L'acceptation de l'IVG, en recul dans les mentalités ? Aucune enquête n'a à ce jour mesuré l'adhésion des Belges à l'avortement. Quid sur le terrain ? Le docteur Yannick Manigart est le gynécologue responsable du planning familial de l'hôpital Saint-Pierre, à l'avant-garde du combat qui a mené à la dépénalisation partielle de l'avortement. Pourtant aujourd'hui, selon le médecin, l'adhésion à l'IVG n'est plus ce qu'elle était : « *Au quotidien, nous avons des échos d'infirmières et d'anesthésistes amenés à s'occuper de nos patientes qui font des remarques désobligeantes de type : "La prochaine fois, j'espère qu'elle prendra sa contraception." Cela devient un vrai problème ! Nous avons reçu une plainte de la part d'une patiente. J'ai été amené à donner des formations aux infirmières de la salle de réveil par exemple et j'ai été effaré des idées préconçues que ce personnel manifeste par rapport à l'IVG.* »

Selon Yannick Manigart, à ce poste depuis

vingt ans, cette tendance prend de l'ampleur. « *Aujourd'hui, les nouveaux membres du personnel ne revendiquent plus du tout leur appartenance à une institution défendant certaines conceptions philosophiques et éthiques, regrette le docteur. On manque d'infirmiers comme d'anesthésistes, donc ce n'est plus du tout un critère d'engagement.* » La jeune génération, qui n'a pas connu les luttes de l'époque, n'a plus conscience de l'importance de l'IVG et ne se forme que très peu. La question qui fâche : ce rejet de l'avortement est-il lié à une appartenance culturelle ou religieuse ? « *La religion n'a jamais une bonne influence... Mais ce n'est pas systématique. En réalité, l'avortement pose parfois moins problème aux musulmans. Dans l'islam, si la santé de la femme est en danger - mais cela peut recouvrir des questions psychologiques ou même sociales - et avant un certain nombre de semaines, c'est plutôt accepté. Et je ne dis vraiment pas ça pour faire du politiquement correct. Sur ce sujet-là, les extrémistes catholiques et protestants sont pires !* »

E.B.